



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

De la Commission permanente des Finances du Conseil Communal

Objet : Préavis n° 13/2023

Refonte et sécurisation de l'infrastructure informatique et du réseau pour l'ensemble des bâtiments communaux

Au Conseil communal du CHENIT, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers

La commission des finances s'est réunie le 4 septembre 2023 à l'Hôtel de Ville pour étudier ce préavis.

Étaient présents :

M. Didier Vaucher, UDI

M. Marc Ferrari, Force 3, suppléant ; en remplacement de M. Christophe Piguet excusé

M. Eric RoCHAT, Roses-Verts

M. Nicolas Guignard, rapporteur, Roses-Verts

M. Pierre-Olivier Capt, UDI, président.

Comme c'est souvent le cas, votre COFIN n'est appelée ici qu'à se prononcer sur les aspects financiers du préavis, la commission ad hoc s'exprimant sur le fond.

La première réaction de la Commission est de saluer ce rapport précis, complet et pédagogique. L'informatique communale est un domaine sensible, de plus en plus central dans notre administration, et il nous semble important d'y consacrer les ressources nécessaires. Les coûts en cas de panne et, pire, en cas de piratage, peuvent être extrêmement lourds. De plus, une informatique efficace peut également laisser imaginer une efficacité accrue des services qui l'utilisent.

Dans un deuxième temps, nous nous inquiétons a posteriori en découvrant à quel point ce secteur a été délaissé ces dernières années. Les comparaisons budgétaires avec les autres communes, la description de la situation et les quelques photos permettent de bien réaliser à quel point des « petites économies » n'en sont pas lorsqu'il faut ensuite, d'urgence, rattraper le retard – sans parler des risques de sécurité évoqués plus haut. Nous sommes soulagés de

voir que ce retard sera comblé, et souhaitons que la Municipalité s'engage durablement à maintenir à jour son infrastructure informatique (de même que son site internet!).

Nous apprécions l'idée d'engager un véritable spécialiste de la sécurité informatique, et de mutualiser l'infrastructure et les coûts au sein de l'Alliance Vallée de Joux. Cela nous semble pertinent d'un point de vue économique comme de la sécurité.

Cette introduction passée, nous posons quelques questions précises à notre syndic, M. Olivier Baudat, que nous remercions pour ses réponses complètes.

Question 1 : pourquoi faut-il prévoir 50 ordinateurs pour le personnel ? Cela nous semble beaucoup, alors qu'il y a 41.6 ETP dans la commune et que tout le monde n'a peut-être pas besoin d'avoir un ordinateur.

Réponse : tout d'abord, nous sommes actuellement 44,6 ETP (hors apprentis (4) et hors auxiliaires) représentent 50 employés (hors apprentis (4), hors auxiliaires et hors Municipaux). Ensuite, la stratégie de mise à disposition du matériel informatique est « un ordinateur portable personnel pour chacun ». Cette tendance est dans l'air du temps depuis la crise du COVID, permettant ainsi à chacun de pouvoir travailler de façon sécurisée et maîtrisée depuis n'importe quel lieu. De plus, des exigences supplémentaires de la DGEP ont été reçues et chaque apprenti (3 dans notre cas), quasi dans toutes les branches, doit être équipé d'un tel appareil. D'autre part, avec les projets de digitalisation à venir, de plus en plus d'opérations ou de traitements se feront exclusivement à travers des processus informatisés.

Il convient également de prévoir un petit stock en cas de panne ou de nouvelle embauche de personnel communal, sachant également que la durée de vie d'un ordinateur portable est de 5 ans (exigences MCH2 en force depuis le 01.01.2024).

Question 2 : le montant de « mise en service et formation » pour MS-Team de CHF 9'000.- nous semble énorme, surtout lorsque l'on apprend que les employés communaux l'utilisent déjà. Est-ce qu'il y a une explication particulière pour cette somme ?

Réponse : les employés communaux utilisent MS-Teams pour la messagerie instantanée et dans le cadre de certains projets pour partager des documents, mais ceci de manière très restreinte à ce jour (moins de 10 employés). Ce point au budget constitue dans un premier temps le remplacement de l'ensemble des téléphones fixes sur MS-Teams (2 exceptions) et donc de la suppression du central téléphonique et des bornes DECT.

Cette opération nécessite de la configuration de l'application MS-Teams (gestion et attribution des numéros de téléphone, architecture des cascades et des répondeurs, mise en place d'IVR, etc.), puis la formation du personnel sera nécessaire pour appréhender cette nouvelle manière de téléphoner.

Question 3 : est-ce que la commune (et ses partenaires) a choisi de prendre une assurance en cyber-sécurité? Si oui, quel est son coût? Si non, pourquoi s'en passer?

Réponse : la question des cyber assurances fait partie de la stratégie globale à mettre en œuvre. En effet, avant de penser à l'assurance, il faut s'assurer que le reste de la mise en œuvre de la stratégie informatique a été réalisé. La tendance chez les assureurs va à la diminution de la couverture en cas de négligence ou de non-conformité de l'infrastructure informatique. Ensuite, pour nous l'assurance est le dernier maillon de la chaîne à mettre en œuvre et interviendra sans doute dans la prochaine législature. En effet, cette assurance ne nous aidera en rien à remettre les systèmes sur pied en cas d'attaque, tout au plus, elle paiera la rançon si nous décidons d'accepter de payer et si l'assureur juge que nous sommes en droit de recevoir ce type de prestations après analyse de la situation. Cette option a été évaluée avec notre courtier en assurance et vu les travaux en cours dans le cadre d'Alliance Vallée de Joux, cela n'était pas encore possible d'en contracter une, en particulier en ne sachant pas au nom de quelle entité cela devrait se faire. De plus, il s'agit d'abord d'avoir le label CyberSafe afin de diminuer les primes. Pour terminer, l'assurance fait clairement partie de l'opérationnel, donc du "run", et sort donc du présent préavis.

Question 4 : l'idée de partager des professionnels avec la SEVJ et le Centre Sportif est excellente. Est-ce qu'il a été envisagé de le faire également avec les deux autres communes de la Vallée, dont on peut estimer qu'ils doivent avoir les mêmes besoins que nous?

Réponse : en effet, l'alliance Vallée de Joux pourrait tout à fait être étendue aux 2 autres communes de la Vallée. Ceci renforcera le partenariat et fera diminuer les coûts pour l'ensemble des collectivités publiques de la Vallée.

Note de la COFIN : on pourrait encore élargir le cercle aux fractions de commune, qui ont également des besoins informatiques. La COFIN encourage l'élargissement de l'Alliance Vallée de Joux, une fois que le système sera mis en place pour les trois partenaires initiaux.

Question 5 : si nous avons bien compris, certaines dépenses seront considérées comme des charges, et apparaîtront donc dans les budgets des années suivantes, alors que d'autres seront considérées comme des investissements, et se retrouvent donc dans le total de la demande du préavis. Selon quel critère s'est fait la répartition?

Réponse : afin de clarifier les enjeux, il a été décidé de rédiger le présent préavis par domaine expliquant ainsi les services et actions qui doivent être effectuée pour servir les prestations informatiques. Ensuite, les coûts récurrents et prévisibles ont été mis comme charges (licences, maintenance) alors que les coûts uniques de mise en œuvre ont été portés aux investissements, car ils pourront être amortis sur plusieurs années. Les types de matériel qui peuvent être amortis de la

sorte sont d'ailleurs définis dans MCH2 et les durées obligatoires dès le 01.01.2024 prises en compte.

Note de la COFIN : nous comprenons bien la logique qui se trouve derrière cette réponse, mais regrettons tout de même qu'une présentation plus claire n'ait pu être trouvée. Le tableau 14, qui regroupe le total de l'investissement demandé par le présent préavis, ne correspond pas le total des tableaux précédents, loin s'en faut.

Question 6 : enfin, et c'est important, le montant total du tableau 5 est faux. Le total des chiffres est de CHF 68'700.- et non CHF 46'900.-.

Réponse : le total du tableau 5 est en fait de CHF 65'300 HT, donc CHF 70'330 TTC (arrondi, TVA corrigée à CHF 5'030.00, voire CHF 5'225.00 pour 8% de TVA). L'erreur s'explique par un devis manquant pour le hangar forestier lors de la rédaction de la 1re version du préavis et l'estimation finale n'est parvenue qu'en toute fin de rédaction. Dans le tableau 14, cela modifie en effet le total final pour arriver à CHF 440'000.00 d'investissement total et donc les conclusions 3 et 6 du préavis. Nous sommes navrés de cette erreur !

Note de la COFIN : en conséquence de cette erreur, qui ne remet rien en question sur le fond, nous proposons d'amender en conséquence les conclusions 3 et 6 du présent préavis.

Proposition d'amendement pour la conclusion 3 :

*alloue dans ce but un crédit de quatre cent **quarante** mille francs (CHF **440'000.00**) pour financer cette refonte et sécurisation de l'infrastructure informatique ainsi que la mise en conformité à la nLPD.*

Proposition d'amendement pour la conclusion 6 :

*autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF **440'000.00** dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.*

Arrivé au terme de l'étude de ce préavis n°13/2023, la Commission permanente des Finances du Conseil Communal vous invite, à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à accepter **les conclusions 1, 2, 4 et 5, ainsi que les conclusions 3 et 6 amendées.**

Le Sentier, le 8 septembre 2023

Au nom de la Commission des Finances :

Nicolas Guignard, rapporteur.